

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2026

Date de convocation : 21 août 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 1^{er} septembre 2026

L'an, deux mille vingt-six, le vingt-sept août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwénaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Natacha CARRO, Denis KEURMEUR,

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur Patrick MENARD

Madame Natacha CARRO donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN

Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Chantal TARDY

Secrétaire de séance : Alexis POIDEVIN

CM 27.08.2026	Approbation du Procès-Verbal en date du 02.07.2026	Délibération n°2026-142
---------------	--	----------------------------

Rapporteure : Gwenaëlle AOUTIN

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler sur le fond du Procès-Verbal de la réunion du 02 juillet 2026.

Chantal TARDY et Emmanuelle BAZIN vérifient qu'elles sont bien inscrites à la formation proposée par l'ARIC.

Bien qu'elles ne soient pas nommées dans la délibération, elles sont bien inscrites aux formations.

Aucune remarque n'étant apportée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwenaëlle AOUTIN